



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Extension et mise à jour du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Lisieux, située à Lisieux (14) sur 26 communes du Calvados et 10 communes de l'Eure.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. François AUBEY, PRESIDENT

RCS / SIRET

| 2 | 0 | 0 | 0 | 6 | 9 | 5 | 3 | 2 | 0 | 0 | 1 | 7 | 0 |

Forme juridique

Communauté d'agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)</i>
26. a)	Plan d'épandage de boues pour une quantité de matière sèche de 730 t/an et 40,1 t d'azote total. Nomenclature IOTA, article R214-1 : rubrique 2.1.3.0. Épandage de boues issues du traitement des eaux usées, la quantité de boues épandues dans l'année, produites dans l'unité de traitement considérée, présentant les caractéristiques suivantes : 1° Quantité de matière sèche supérieure à 800 t/ an ou azote total supérieur à 40 t/ an (A)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Agrandissement et actualisation du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Lisieux, localisée à Lisieux.

La surface totale du plan d'épandage est de 1 113,93 ha et la surface apte à l'épandage est de 1 093,44 ha.

L'intégration de nouvelles parcelles concerne 397 ha épandables.

Les épandages se feront dans un rayon de 25 km autour de la station d'épuration.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce nouveau plan d'épandage est :

- d'une part, d'actualiser les parcelles et les potentialités d'épandage des agriculteurs déjà engagés et
- d'autre part, d'engager de nouveaux agriculteurs pour augmenter les surfaces et les potentialités d'épandage.

Le but est de pouvoir gérer avec suffisamment de surfaces, l'épandage des boues de la station d'épuration de Lisieux. Ce dossier prend en compte la production de boues prévue à moyen terme, soit 730 tonnes de matières sèches, hors chaux, ce qui correspond à 3 000 tonnes de matière brutes de boues chaulées.

Il comprend 1 113,93 ha de surface totale et 1 093,44 ha de surface apte à l'épandage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pas de travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les épandages concerteront, à moyen terme, au maximum 3 000 tonnes de boues brutes chaulées par an, à une dose variant de 5 à 18 t/ha selon les cultures concernées et selon les dates d'épandage.

Ces épandages seront réalisés sur les 1 093,44 ha aptes à l'épandage du périmètre.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre de la loi sur l'eau

Rubrique 2.1.3.0 :

Épandage de boues issues du traitement des eaux usées, la quantité de boues épandues dans l'année, produites dans l'unité de traitement considérée, présentant les caractéristiques suivantes :

1° Quantité de matière sèche supérieure à 800 t/ an ou azote total supérieur à 40 t/ an
(A)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeur caractéristique	Valeur(s)
Superficie globale du plan d'épandage (surfaces mises à disposition)	1 113,93 ha
Superficie des parcelles aptes du plan d'épandage	1 093,44 ha
Production de boue à moyen terme (en matière brute chaulées)	3 000 tonnes
Production de boues à moyen terme (en matière sèche hors chaux)	730 tonnes
Production d'azote à moyen terme	40,1 tonnes
Capacité de stockage des boues	2 300 tonnes (9 mois)
Nombre d'exploitations agricoles	16

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

La station d'épuration est située :
boulevard Herbet Fournet
14100- Lisieux
(Section : AT, n° parcelle : 153)

Les épandages seront répartis sur 26 communes du département du Calvados et 10 communes du département de l'Eure
La liste des communes et les surfaces dans le périmètre d'épandage sont détaillées en annexe 7.

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 0° 13 ' 3 1 " 196 Lat. 4 9° 0 9 ' 5 3 " 583

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ____ ° ____ ' ____ " Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Point d'arrivée :

Long. ____ ° ____ ' ____ " Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Le précédent plan d'épandage a été approuvé par arrêté interpréfectoral d'autorisation le 18 juillet 2011.

Les épandages de boues représente une quantité d'azote total supérieure 40 tonnes par an. L'activité était donc soumise à autorisation (R-214-1 du code de l'environnement).

Des portes à connaissance ont été déposé en 2016 et 2020 concernant l'extension du périmètre d'épandage des boues.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF I : Cavité des Satis (parcelle LEG 03), L'Algot et ses affluents (parcelle LEG 13 en bordure extérieure de zone), La Touques et ses principaux affluents – Frayères (parcelle VAA6 et DEC 8 en bordure extérieure de zone) ZNIEFF II : Vallée de la Paquine (BEA20), Vallée de la Touques et ses petits affluents (VAA6, DEL1, DEL2, DEL6, LEG09, DEC01, DEC08) Marais de la Dives et ses affluents (LEG03)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cours d'eau du bassin versant de la Touques - FR3800906 Parcelles VAA 6, DEC 8 contigüés au zonage.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEG 15 Pour les parcelles LER 33, MAN 1, MAN 2, MAN 3, CHE 3, CHE 7, VAA 9-A, seule une partie est concernée par une prédisposition aux zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRi Touques moyenne et orbiquet approuvé le 05/03/2010 PPRi Basse Vallée de la Touques approuvé le 03/03/2016 Courtonne la meurdrac, Glos, Lisieux, Manerbe, Hermival-les-Vaux, Ouilly-le-Vicomte, Saint-Désir, Le Mesnil-sur-Blangy, Rocques
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE Eaux des nappes et bassins du Bajo-Bathonien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-La parcelle la plus proche d'un site nature 2000, est la parcelle LOM 5, située à 850 m du site "Haute Vallées de la Touques et de ses affluents" - FR 2500103.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélevements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les épandages de boues sont réalisés sur des parcelles agricoles régulièrement exploitées qui ne présentent pas d'intérêt faunistique ou floristique. Les épandages des boues ne modifient pas le réseau de bosquets, haies, fossés et talus : ils n'ont aucun effet sur la faune et la flore.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est à 850 m. Pas d'incidence sur le milieu aquatique : les distances d'isolement fixées par rapport aux cours d'eau, l'exclusion des parcelles en pente et le caractère solide des boues, garantissent l'absence de déplacement ou ruissellement des éléments apportés sur les sols hors de la parcelle. Les produits sont épandus uniquement sur des parcelles agricoles régulièrement exploitées, sans projection en dehors de celles-ci : pas de modification de la structure paysagère ni d'incidence sur les équilibres biologiques.

Risques	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune construction n'étant envisagée dans le cadre de l'activité d'épandage assimilée à une activité normale agricole, il n'existe pas d'incompatibilités entre la protection des sites inscrits ou classés et l'activité d'épandage, sous réserve du respect des modalités réglementaires de dépôts temporaires et d'épandage.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les épandages de boues hygiénisées effectués en respectant la réglementation (analyses des boues, analyses des sols, respect des distances d'isolement, respect des délais, respect des doses d'épandage ...) n'engendrent pas de risques sanitaires. En effet, pour ce qui est des risques sanitaires liés aux pathogènes des boues, l'étude menée par le groupe de travail ADEME, SYPREA, SPDE et INERIS (en 2005) conclut à une absence de risques pour le type de boues considéré ici.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur le périmètre, les transports et épandages sont ponctuels et indissociables des travaux agricoles effectués pendant les périodes d'intervention possibles sur les parcelles agricoles ou des transports de produits agricoles habituels dans une zone agricole. L'épandage des boues sera réparti sur trois campagnes d'épandage : en mars-avril, de mi-août à fin septembre et mi-octobre.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bruits seront uniquement liés au transport et à l'épandage des boues. Ils s'intègrent dans le trafic routier classique.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le transport et l'épandage des boues s'effectueront de jour, en semaine et aux heures normales de travail.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les boues chaulées sont hygiénisées, conformément à la procédure définie dans l'arrêté du 8 janvier 1998. Elles sont considérées comme des produits stabilisés. La matière organique des produits entrants a été stabilisée par le processus de chaulage.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cette activité strictement située sur les parcelles agricoles n'aura donc pas d'impact sur le patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les épandages de boues participent à l'entretien du potentiel agronomique des sols. Cette pratique de fertilisation ne modifie ni la vocation ni la nature des parcelles agricoles.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en des épandages de boues d'épuration sur des parcelles agricoles. La zone d'influence de cette activité est donc restreinte aux parcelles référencées. Les bonnes pratiques agricoles mises en œuvre lors des épandages garantissent des doses d'apport raisonnées, à des dates appropriées. Ces dispositions tiennent compte de la capacité d'absorption des sols et des besoins des cultures.

Les épandages contribuent à l'amélioration de la qualité des sols par apport de matières organiques fraîches, stimulant l'activité biologique (dégradation de cette matière organique par les micro-organismes du sol, vers de terre, etc.).

L'épandage de boues entre dans les pratiques agricoles de fertilisation en substitution des engrangements minéraux.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) : <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain : <input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé : <input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau : <input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Liste des communes du plan d'épandage et surfaces concernées (cf. partie 4.6)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LISIEUX

le, 12 JANVIER 2023.

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

